

Communiqué de presse

Berne, le 17 septembre 2015

Pour tout renseignement complémentaire:

Kurt Rohrbach, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 076 370 54 01

Adrian Haas, directeur de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne, 079 717 24 24

L'UCI est déçue par la stratégie fiscale du Canton de Berne

Aujourd'hui, le Conseil-exécutif a présenté sa stratégie fiscale lors d'une conférence de presse. Indépendamment de la baisse des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour ainsi déjà prédéterminée par la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'UCI n'a guère entrevu de lueur d'espoir.

Contenu modeste

Par stratégie fiscale, le Conseil-exécutif entend une baisse du barème d'imposition du bénéfice pour les personnes morales échelonnée sur les années 2018/19/20/21 sous forme de deux variantes ainsi qu'une légère diminution de l'impôt sur le capital avec pour effet que le canton de Berne, compte tenu d'une *considération statique* (!), peut améliorer sa position et se classer au 13^e ou 16^e rang au lieu du 24^e aujourd'hui en comparaison intercantonale. Pour les personnes physiques, exception faite d'une hausse à 10'000 fr. (comme au niveau fédéral) de la déduction pour personnes à charge déjà augmentée à 8'000 fr., rien n'est proposé.

Pour pouvoir renoncer à un paquet de mesures d'économie, le Conseil-exécutif souhaite augmenter les taxes sur les véhicules routiers ainsi que les valeurs officielles des immeubles et maintenir le fonds de la Banque nationale controversé.

Trois ans pour quelque chose de déjà connu

Pour l'UCI, comment il est possible de «bricoler» si longtemps avant de présenter une telle stratégie est énigmatique. Il est également incompréhensible que le Conseil-exécutif, dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts (révision 2016 de la loi fiscale) adoptée récemment, ait combattu des propositions visant à une baisse échelonnée des impôts sur le bénéfice en se référant à la stratégie fiscale à venir, alors qu'il doit désormais avouer que ces propositions auraient été dans la bonne direction. Entre-temps, faute d'agir quant à l'imposition des entreprises, le canton de Berne a chuté au 24^e rang en comparaison nationale, ce qui représente aujourd'hui un véritable désavantage pour le canton en tant que site d'implantation.

L'UCI a déjà exigé depuis longtemps que cette situation s'améliore compte tenu des baisses d'impôts dans d'autres cantons (engendrées par la troisième réforme des entreprises / RIE III). La variante I va donc certes dans la bonne direction, mais elle doit être encore consolidée dans sa mise en œuvre.

Les personnes physiques sont oubliées

Comme jusqu'à présent, l'UCI déplore de la part du Conseil-exécutif l'absence d'une stratégie fiscale axée sur l'avenir quant à la charge fiscale élevée disproportionnée qui pèse sur les personnes physiques, notamment sur les cadres de l'économie. Dans tous les cas, la hausse modeste, et à peine significative de la déduction pour personnes à charge de 8'000 fr. à 10'000 fr., ne peut pas y changer grand-chose.

Contre-financement inadapté

Avec le contre-financement – on peut penser ce qu'on veut de la décision du corps électoral concernant la baisse de l'imposition des véhicules routiers – le Conseil-exécutif met en jeu sa propre crédibilité et celle de toute sa stratégie. De l'avis de l'UCI, il n'est pas réaliste de vouloir annuler une décision populaire après si peu de temps. Placer l'argent de la BNS dans un fonds va à l'encontre du principe du «true and fair», c'est-à-dire du principe selon lequel le bouclage des comptes annuels doit fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.